

dette prime de noel reclame

Par **manu59**, le **07/01/2019** à **15:24**

Bonjour la caf me reclame une dette de 884e pour une prime de noel. que l on aurait pas du avoir apparremment, donc on dois remboursé d un coup alors qui nous prennent deja sur d autre dettes sur les allocations de ma femme ont ils le droit et que puis je faire merci d avance

Par **youris**, le **07/01/2019** à **15:38**

bonjour,

si vous avez perçu de la part de la CAF des sommes que vous n'auriez pas du percevoir, que ce soit de la faute de la caf ou de la vôtre, vous devez rembourser, ce remboursement se fait sur les prestations à venir.

si vous avez d'autres dettes à rembourser à la CAF, c'est qu'il y a eu un problème.

mais le montant retenu est limité par un arrêté chaque année.

pour 2019, voir ce lien:

<http://leparticulier.lefigaro.fr/article/le-bareme-2019-de-recuperation-des-prestations-familiales-versees-indument/>

salutations

Par **manu59**, le **07/01/2019** à **17:38**

merci beaucoup, c'est sur le montant total donc les 884 ou chaque mois si il vous plait les 60 pour cent